

Calendrier des activités

avril 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2 
3	4 	5	6 Assemblée du conseil	7	8	9
10 Dimanche des rameaux	11 	12	13	14	15 Vendredi saint Bureau Fermé	16
17 Pâques  	18  Lundi de Pâques Bureau Fermé	19	20	21	22 Jour de la terre	23
24	25 	26	27	28	29	30 

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 783-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Avril 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

MANON POULIOT

Conseillère en soins de beauté indépendante

326, chemin de la plage Delisle
Clerval, Qc, J0Z 1R0

T: 819.783.2042
C: mpouliot.mk@hotmail.com



MARY KAY

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE

S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.

Merci de votre collaboration!

Pensez à faire analyser l'eau de votre puits.

Le ministère recommande de tester l'eau au printemps et à l'automne, pour éviter de consommer de l'eau contaminée.

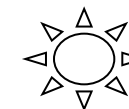
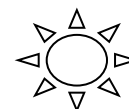
* * * * *
* Vous voulez faire paraître une publicité dans notre Petit journal *
* à très peu de frais? *
* Frais mensuels exigibles *
* 1/3 de page = 2 \$ *
* 1/2 page = 5 \$ *
* 1 page = 10 \$ *
* * * * *

A tout ceux qui veulent payer des messes, vous êtes les bienvenus !

Permis de stationnement à l'aire d'accueil

Le coût du permis de stationnement est de vingt dollars (20 \$) par jour et de cent dollars (100 \$) par semaine. Celui-ci est non transférable et doit être apposé de façon à être visible de l'extérieur.

Ces permis sont disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouvertures de celui-ci.





819-333-5500

Résidentiel
Commercial
Industriel
Municipal
Agricole



Yvan Auger
Maître électricien
y.auger@augerelectrique.com

170, 1^{re} rue Ouest
La Sarre, Québec, J9Z 1V2
Télécopieur: 819-333-5503
Téléphone: 819-333-5500

Construction
Rénovation
Réparation
Vente

Chauffage
Éclairage
Contrôle
Câblage
Entrée électrique
Panneau de distribution
Piscine et Spa

www.augerelectrique.com

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

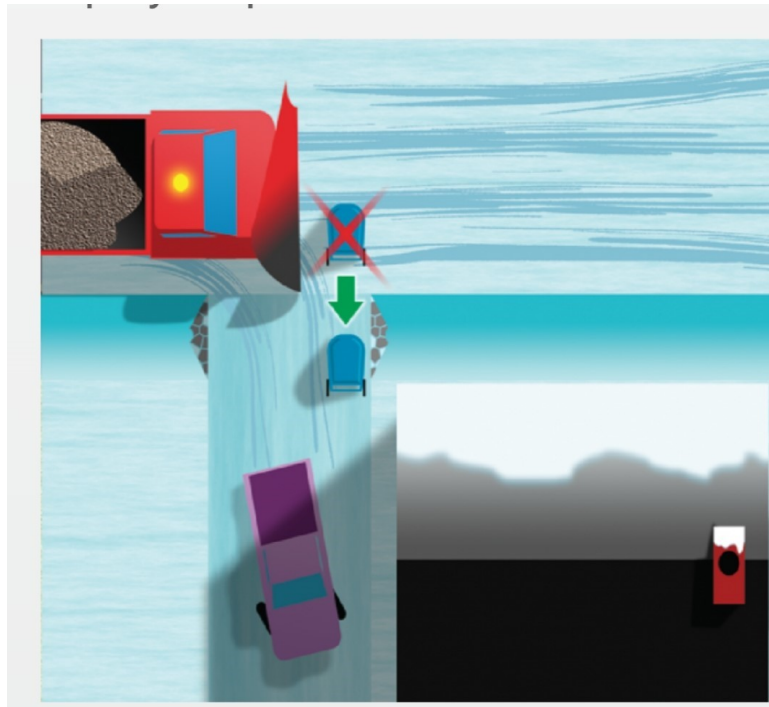
Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

Été comme hiver, toujours placer le bac sur votre propriété en bordure de la voie publique

Lors de la journée de collecte de vos bacs de poubelles et de recyclage, il est important que ces derniers soient situés sur votre propriété et non pas dans la rue, car ils nuiront aux travaux de déneigement. Les bacs qui ne se trouvent pas sur votre propriété, s'ils se font endommager, les dommages seront de votre responsabilité et non de la responsabilité des employés qui effectuent les travaux ni de la responsabilité de la municipalité. Nous vous demandons aussi de bien vouloir déneiger les couverts de vos bacs quand vous les mettez au chemin. Aussi, si vous avez des boîtes aux lettres mobiles, bien vouloir les mettre au bon endroit afin d'évitez que les charrues les endommages. **Nous ne seront pas responsable si vos bacs ou vos boîtes aux lettres se font endommager.**

Merci de votre collaboration !



Règlement numéro 173

Règlement sur les animaux

SECTION V NUISANCES

33. Constitue une nuisance et est interdit, tout type d'animal qui :

- 1) cause des dommages à la propriété d'autrui;
- 2) fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;
- 3) fait du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler;
- 4) s'abreuve à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigne;
- 5) se trouve dans une place publique où un panneau indique que la présence de chien est interdite.

34. Constitue une nuisance et est interdit, la personne qui :

- 1) attache un animal dans ou à proximité d'une place publique et le laisse sans surveillance;
- 2) garde des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage;
- 3) nourrit sur le territoire de la ville des animaux sauvages, tels que les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les rats laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants;
- 4) utilise une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment sauf lorsque cela est permis par une autorité provinciale ou l'autorité compétente.

35. Constitue également une nuisance et est interdit :

- 1) pour un animal, de causer la mort d'un autre animal;
- 2) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, ou de tenter de mordre une personne;
- 3) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, de tenter de mordre un autre animal;
- 4) d'être le gardien de tout chien qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
- 5) d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister au déroulement d'un combat d'animaux ou de laisser son animal y participer.

Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte à tous.

ABONNEMENT

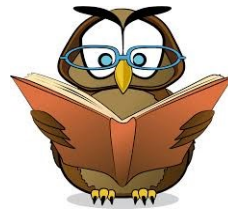
Adultes : \$4.00.

Enfant moins de 18 ans : gratuit.

Lundi 19h00 à 20h00

Mardi 9h30 à 11h30 - 13h30 à 15h30

Jeudi 9h00 à 11h30



Bibliothèque Municipale

Concours Marsupilami à votre Biblio !

Du 1^{er} avril au 23 avril 2022, tous les membres de la bibliothèque publique, peu importe leur âge, sont invités à venir participer au concours **Marsupilami**.

Cet animal fabuleux, originaire de la jungle de Palombie est né sous la plume d'un des maîtres de la bande dessinée franco-belge, André Franquin.



À GAGNER

Deux prix par MRC : une bande dessinée *Marsupilami* et un cahier de jeux

Deux tirages régionaux : un livre illustré et deux bandes dessinées (Prix Uderzo et album du 70^e anniversaire)

Le tirage aura lieu le **2 mai 2022**. Au total, le Réseau BIBLIO ATNQ déterminera 14 gagnants en provenance des diverses MRC.

L'emprunt d'un ou plusieurs types de biens (livres, revues, raquettes, jeux ...) donne droit à un **(1) bulletin de participation par séance de prêt**

UN ÉVÉNEMENT RÉGIONAL

Outre les bibliothèques du Réseau BIBLIO ATNQ, les bibliothèques autonomes de la région participent également à ce concours avec leurs modalités et prix distincts.

Le concours se termine le 23 avril avec la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

ABONNEMENT adulte : 4,00\$, Enfant moins de 18 ans gratuit

Il y aura **Échange de collections** le mercredi 6 avril 2022 à 9h30 de nouveaux livres seront donc disponibles à tous nos abonné(e)s.

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest

Lundi, 11 avril 2022, 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisseabiti-ouest

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en mode virtuel. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront voter **séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivants la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2021
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu



Élection par acclamation

Quatre (4) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 7 février 2022 à 17 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

GAGNON, Claude

MAJOR, Fernand

PARÉ, Marc

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caisseabiti-ouest ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale annuelle et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021 ainsi que le rapport annuel 2021.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages





LE PILIER EST UN ORGANISME QUI VIENT EN AIDE AUX PERSONNES AYANT SUBI UN TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL (TCC) ET À LEURS PROCHES.



Service psychosocial, activités de groupe, accompagnement, répit aux proches aidants et plus encore!

Pour plus d'informations, contactez Jade Bouchard, intervenante sociale du secteur d'Abitibi-Ouest

(819) 333-7088
 intervenantls@pilieratcat.qc.ca
 350, rue Principale La Sarre (Porte arrière)

www.pilieratcat.qc.ca
 Facebook: Le Pilier

Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

RESSOURCEMENTS DU CAREME

mardi 29 mars 2022	Beaucanton, Normétal, Val St-Gilles, Val Paradis et Villebois à Normétal (19h)
jeudi 31 mars 2022	Dupuy, Clerval, La Reine, Ste-Hélène et Saint Lambert à Dupuy (19h)
mardi 5 avril 2022	Colombourg, La Sarre, St-Janvier et St-Vital à La Sarre (19h)

SEMAINE SAINTE - FETE DE PAQUES

mardi saint 12 avril 2022	Messe chrismale à la Cathédrale d'Amos à 14h	
mercredi saint 13 avril 2022	Jardin du Patrimoine (15h30)	Dupuy (9h30)
jeudi saint 14 avril 2022	La Sarre (16h): Cène Val Paradis (19h30): Cène	Colombourg (16h): Cène St-Vital (19h): Cène
vendredi saint 15 avril 2022	La Reine (15h): La Passion	La Sarre (15h): La Passion
samedi saint 16 avril 2022	Val St-Gilles (16h) La Sarre (19h30)	Chazel (16h) Sainte Hélène (19h)
dimanche de paques 17 avril 2022	Dupuy (9h30)	La Sarre (9h30)
	Normétal (11h)	Clerval (11h)

2022-03-19 22:05

BONNE MARCHÉ VERS PAQUES

Rémy Nduwayo, Curé

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Samedi 2 avril 2022 : 11h00 Clerval (Abbé Laurent)

Messe pour Raymond Petitclerc par Pauline Petitclerc

Dimanche 3 avril 2022 : 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

11h00 Mancebourg (Abbé Laurent)

Dimanche 10 avril 2022 : 11h00 La Reine (Abbé Rémy)

Samedi 16 avril 2022 : 19h00 Mancebourg (Abbé Rémy)

Dimanche 17 avril 2022 9h30 Dupuy (Abbé Rémy)

Dimanche 17 avril 2022 : 11h00 Clerval (Abbé Laurent)

Messe pour Jocelyn Delisle par Ginette Goulet

Dimanche 24 avril 2022: 11h00: La Reine Abbé Rémy)

Samedi 30 avril 2022: 19h00 Clerval (Abbé Laurent)

Messe pour Raymond Petitclerc par la famille Petitclerc

DGAT-22-001

Gestion de la neige provenant des entrées privées

Interdiction d'accumuler de la neige sur l'accotement de la route

Rouyn-Noranda, le 13 janvier 2022 – Depuis quelques années, le ministère des Transports a remarqué que certains citoyens poussent la neige de leur entrée privée sur l'accotement de la route.

Cette pratique est interdite en vertu du Code de la sécurité routière. En plus de compliquer les opérations de déneigement, elle peut avoir des conséquences importantes en ce qui a trait à la sécurité routière. En effet, la neige accumulée réduit la visibilité et peut occasionner des accidents lors de manœuvres de sorties des entrées privées. Elle peut aussi entraîner des bris aux équipements de déneigement.

Ces interdictions sont inscrites dans le Code de sécurité routière aux articles 498 et 507 :

- **498.** *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*
- **507.** *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$ (plus les frais d'administration).*

Le ministère des Transports rappelle également aux propriétaires riverains de ne pas déverser de la neige dans les fossés. Cette façon de faire peut nuire à l'écoulement des eaux de drainage lors de la fonte des neiges au printemps, ce qui peut avoir des conséquences sur les fondations de la chaussée.

Tout au long de l'hiver, les surveillants routiers du ministère des Transports veilleront à s'assurer que la réglementation est respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir, au besoin, en émettant des constats d'infraction selon le cas.

Le Ministère remercie la population pour sa précieuse collaboration.

Suivez-nous sur [Twitter](#), sur [Facebook](#) et sur [Instagram](#).

- 30 -

Pour information : Relations avec les médias
Ministère des Transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Sans frais : 1 866 341-5724



Jambon sur l'os laqué au sirop d'érable

Règlement 84 : Nuisances Sécurité publique

Souvent, après quelques tempêtes de neige, il devient parfois compliqué d'entasser la neige sur notre propriété. Nous voulons vous rappeler l'article du règlement 84 de la municipalité, qui porte sur les nuisances :

Article 21 Le fait de jeter, de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains et places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

En cas d'infraction à ce règlement, une amende peut être délivrée au propriétaire ou locataire fautif.

De plus, le fait de jeter sa neige dans les chemins constitue un danger pour les automobilistes circulant sur ces voies et contrevient au code de la sécurité routière.

Le respect de ce règlement est une preuve de civisme!

Bacs Bleus et verts

Par le fait même, nous vous demandons de bien vouloir déneiger l'accès aux bacs de recyclage et de matières résiduelles pour en faciliter le ramassage.

Merci de votre collaboration!



PRÉPARATION : 20 MINUTES

CUISSON : 2H30

PORTIONS : 4

Ingrédients

LA RECETTE ORIGINALE EST PRÉVUE POUR 8 PORTIONS

1.36 kg (3 lb) de jambon pic nic avec l'os (épaule)
125 ml (1/2 tasse) de rhum brun
125 ml (1/2 tasse) de sirop d'érable, divisé en 2 parties égales
190 ml (3/4 tasse) de fond de volaille maison
15 ml (1 c. à soupe) de moutarde à l'ancienne
3 morceaux de pruneaux, noyaux retirés
1 morceau d'anis étoilé
Zeste de 1/2 oranges

Préparation

1. Dans une grande casserole, combiner le jambon, le rhum brun, la moitié du sirop d'érable, le fond de volaille, la moutarde, les pruneaux et les morceaux d'anis étoilé.
2. Amener à ébullition, réduire le feu au minimum, couvrir (entrouvert) et laisser mijoter pendant 2 heures.
3. Préchauffer le four à 400°F (200°C).
4. Retirer le jambon de la casserole et le déposer sur une planche. Retirer le filet du jambon (s'il y en a un) et faire un motif quadrillé à l'aide de la pointe du couteau sur la couenne de manière à former des losanges.
5. Passer le fond de cuisson au tamis, le verser dans une petite casserole, puis ajouter le zeste d'orange et le sirop d'érable. Faire réduire de moitié, puis réserver.
6. Mettre le jambon sur une grille déposée dans une plaque à pâtisserie préalablement tapissée d'un papier parchemin et le badigeonner de la moitié de la laque réservée.
7. Enfourner pendant 30 minutes tout en badigeonnant souvent avec la laque.
8. Servir avec une bonne purée au beurre et des légumes verts.



TU AS DES IDÉES QUI POURRAIENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS DE CLERVAL ?

Remplis notre sondage au
CLERVAL.AO.CA

Ou scanne le code QR pour
accéder au sondage



**OU VIENS CHERCHER
TA COPIE PAPIER AU
BUREAU MUNICIPAL**

Un message de la



Réponds au sondage avant le



**MARS
2022**

Mots cachés Pâques



L	A	P	I	N	Y	W	T	F	X	Y	C	G	H
U	J	I	E	Z	N	U	M	Z	F	A	D	R	G
K	G	D	U	T	C	C	C	M	I	C	I	G	
E	C	I	D	A	N	I	E	R	C	A	E	C	X
C	H	C	C	L	A	T	S	C	T	N	B	F	
J	A	U	N	E	P	R	T	U	A	J	H	L	K
A	X	E	I	X	B	R	C	I	M	C	U	E	Y
F	A	Y	S	I	P	C	U	L	E	X	N	U	A
D	R	I	N	T	E	M	P	S	E	G	L	U	G
S	U	F	A	V	P	A	G	U	E	S	I	H	D
M	A	U	V	E	W	U	C	F	L	E	U	R	S
V	R	W	L	M	D	B	B	R	U	N	G	A	E
I	P	M	G	D	I	M	A	N	C	H	E	G	N
R	Z	G	C	E	U	F	P	C	U	S	S	I	N

ROLLE MAUVE LAIN JAUNE ERUN COCC DMANDE
CEUF DANER PÂQUES DOUSSIN FLEURS FRINTEMS CHOCOLAT





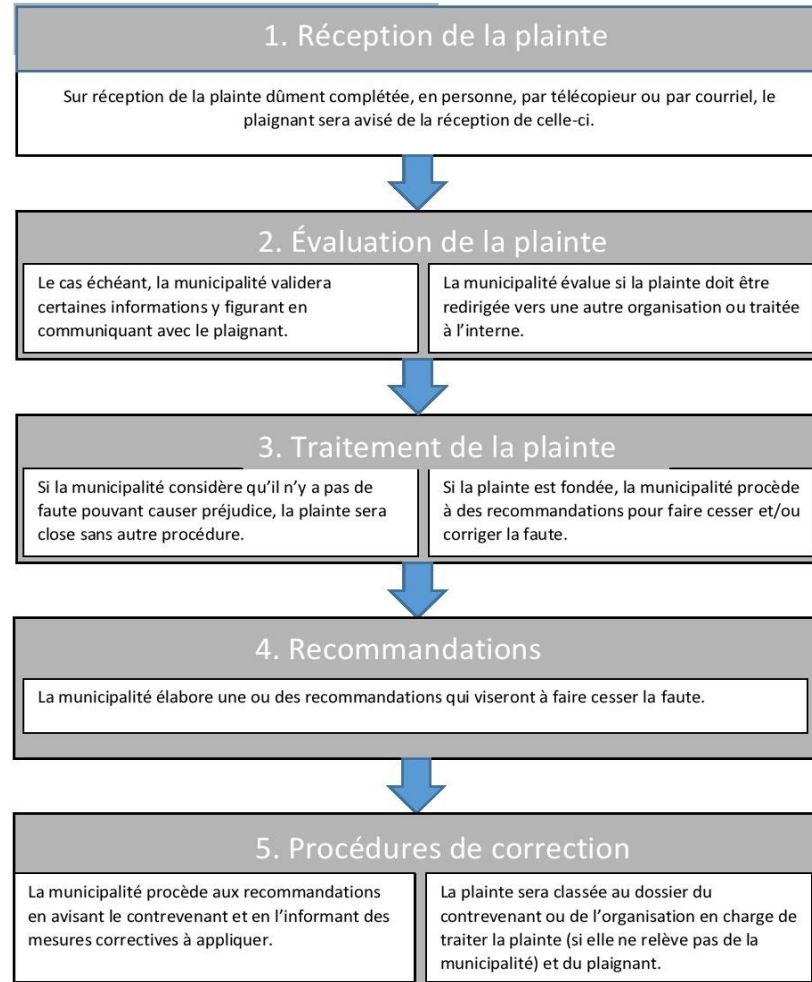
Municipalité de Clerval

579, 2e et 3e Rang
Clerval (Québec) J0Z 1R0
Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

Processus de traitements des plaintes



Enlevez l'accumulation de neige de la toiture

Avec la neige, il est important de se rappeler que la surcharge de neige peut provoquer l'effondrement du toit et endommager votre maison. Comment les effondrements de toits se produisent La structure des bâtiments détermine la charge qu'un toit peut supporter. Bien que n'importe quel toit, quelle que soit sa pente, puisse s'effondrer, les toits plats risquent davantage d'accumuler de la neige et de la glace.

Autres facteurs de risque Des drains, des gouttières et des tuyaux de descente pluviale bouchés Un drain bouché empêche l'eau ou la neige fondante de s'écouler. Après une chute de neige, il se peut que la pluie ou la neige fondante soit retenue sur le toit à cause de drains possiblement gelés. Barrages de glace Lors de journées ensoleillées ou par temps plus clément, la neige aura tendance à fondre facilement, puis l'eau gèlera au contact des gouttières, les bloquant complètement. Ces accumulations de glace retiennent la neige et l'eau sur le toit d'où l'eau peut s'infiltrer dans la structure du bâtiment et faire pourrir le bois, provoquer la formation de moisissures ou endommager l'isolation. Au fil du temps, la structure ainsi affectée sera affaiblie et sa capacité à supporter le surplus de neige s'en trouvera diminuée. Âge Les couvertures qui ont de l'âge se détériorent, les produits d'étanchéité perdent en efficacité et l'eau s'infiltr.

Signes précurseurs pouvant indiquer un risque d'effondrement :

- portes s'ouvrant d'elles-mêmes ou portes et fenêtres difficiles à ouvrir
 - tuyaux ou canalisation électrique déformés au niveau du plafond
 - craquements
 - infiltrations importantes provenant du toit
 - toit fléchissant
 - formation de nouvelles fissures dans les murs ou le plafond
- Si vous décelez des signes précurseurs et que vous avez l'impression qu'il y a risque d'effondrement, quittez immédiatement votre résidence et prévenez les services d'urgence.

Quelques conseils pour prévenir l'effondrement :

- Gardez les drains, les gouttières et les tuyaux de descente pluviale libres de glace et de débris; l'utilisation de câbles chauffants peut aider à prévenir le gel.
- Assurez-vous que les tuyaux de descente pluviale soient suffisamment courts pour éviter que l'eau ne gèle dans la partie inférieure.
- Ne poussez pas la neige contre les tuyaux de descente pluviale.
- Réparez ou remplacez la toiture avant que des infiltrations ne se produisent.
- Inspectez le toit après d'importantes chutes de neige.
- Enlevez la neige du toit : communiquez avec un spécialiste en déneigement de toitures.

Si vous craignez que votre toit s'effondre en raison d'une accumulation de neige, envisagez de recourir aux conseils d'un professionnel en inspection de bâtiment ou d'un spécialiste en déneigement de toitures.



Motoneigistes!!! Svp, respectez les agriculteurs et au lieu de saccager les champs, utilisez les sentiers prévus a cet effet! Merci de votre compréhension et de votre collaboration !



Prêt de raquettes

*Service de prêt de raquette sur neige
offert ****GRATUITEMENT**** au Bureau Municipal*





C'est quoi une politique PFM-MADA

L'abréviation PFM signifie Politique familiale municipale, pour sa part l'abréviation MADA signifie Municipalité amie des aînés. Ces deux démarches sont en cours dans votre municipalité présentement. Mais à quoi ça sert? Un comité composé de représentants des familles, des aînés et d'organismes communautaires devra réfléchir à l'avenir de votre municipalité à travers les yeux des aînés et des familles. Suite à un diagnostic du milieu et à une consultation publique, un plan d'action pour faciliter la vie des familles et des aînés sera mis en place. Tous les aspects de la marguerite affichée ci-dessous seront traités dans votre PFM-MADA. Ces politiques serviront à aller chercher du financement gouvernemental qui serait hors de portée autrement. Vous avez plus de questions? N'hésitez pas à nous contacter!



Membres de votre comité PFM-MADA

STÉPHANIE CÔTÉ
Chargée de projet, représentante des familles et directrice générale à la municipalité de Clerval

CHANTAL MÉLANÇON
Élue responsable de la question des familles et des aînés

KELLY DAIGLE
Représentante des familles et du milieu communautaire

MATHILDE LÉVESQUE
Représentante des aînés et retraitée

MANON POULIOT
Représentante des familles

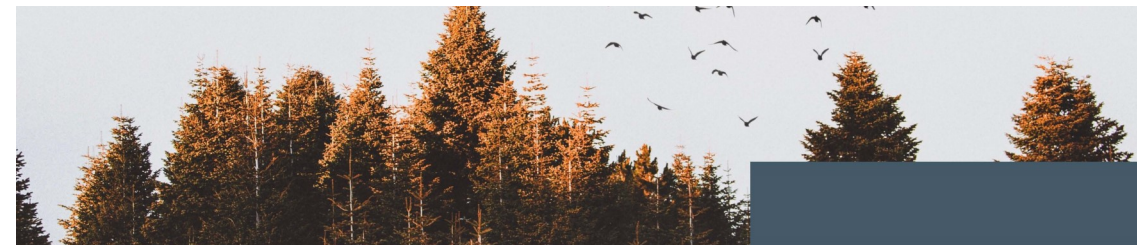
CLAUDETTE RIOPEL
Représentante des aînés et impliquée dans la communauté

Collaborateurs

JULIE MAINVILLE
Agente de développement rural à la MRC d'Abitibi-Ouest

NATHALIE MARCOTTE
Organisatrice communautaire au CISSAT et représentante des organismes publics

ROBERT B. BRIÈRE
Accompagnateur de Espace Muni



Les étapes de la démarche et où sommes-nous rendus?

1. Obtenir l'accord des élus
2. Mettre sur pied le comité de pilotage
3. Effectuer le diagnostic du milieu **comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des actions, des infrastructures et des services offerts aux familles et aux aînés et une consultation permettant l'analyse des besoins basée sur leur point de vue**
4. Rédiger une politique PFM-MADA et son plan d'action
5. Mettre en œuvre les actions
6. Évaluer la démarche et les actions



« On ne peut s'empêcher de vieillir mais on peut s'empêcher de devenir vieux »

HENRI MATISSE

Pour plus d'informations

Contactez la chargée de projet

STÉPHANIE CÔTÉ
CLERVAL@MRC.AO.QC.CA

